

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE DU 19 AOÛT 2022 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES CPS

Par le Ministère de la Santé et de la Prévention



Référence : INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N°

DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/2022/131 du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037. Ministère de la Santé et de la Prévention. Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2022/18 du 31 août 2022